

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDCT 188** Subvention à Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris - Mouvement d'éducation populaire au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris - Mouvement d'éducation populaire ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, en date du 1er décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13 600 euros est attribuée à Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris - Mouvement d'éducation populaire pour le projet « Coordination du Plan local de lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi 12<sup>ème</sup> » (17 156 / 2014\_07499).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 13 600 €, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.